

DÉCISION

Décision n°2018-73 portant signature du marché n°M2018-036 « Location d'un stand au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) pour l'EPT Grand Paris Grand Est »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité pour l'EPT Grand Paris Grand Est de procéder à la location d'un stand dans le cadre du salon de l'immobilier de l'entreprise qui aura lieu du 5 décembre 2018 au 07 décembre 2018,

Vu la proposition du Groupe Moniteur, société par actions simplifiées au capital de 333 900 €, enregistrée au RCS de Nanterre sous le n°403 080 00228, dont le siège social est situé Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, BP 20156, à Antony (92186 Antony cedex), représentée par Monsieur Julien ELMALEH,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société Groupe Moniteur**.

Article 2 : Le présent marché public est conclu pour montant de **17 230,00 € HT** soit un montant de **20 676,00 € TTC**.

Article 3 : Le présent marché public est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 7 décembre 2018.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le **09 MAI 2018**

Le Président,

Michel TEULET



Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

Affiché - notifié le : **09 MAI 2018**
Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière